

COMMUNE D'ANGLEMONT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire de la commune d'Anglemont a prescrit par Arrêté N°AR_007_2026 du 05 octobre 2026 l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la Commune.

Cette Enquête Publique d'une durée de 31 jours consécutifs se déroulera du 23 octobre 2026 au 28 novembre 2026.

Le siège est fixé à la Mairie d'ANGLEMONT, 88, Place Henry Thomas.

Monsieur Bernard CUNY a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur et Madame Sulvie HELYNCK en qualité de Commissaire Enquêtrice suppléante par ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de NANCY en date du 3 Août 2026.

Durant l'enquête le dossier sera consultable :

- sous forme numérique sur <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/enquetes.php>
 - sous forme papier
- en mairie d'ANGLEMONT aux jours et heures d'ouverture à savoir :
 - jeudi de 14h00 à 17h00
 - lors des permanences du Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête :
 - vendredi 23 octobre 16h00 à 18h00
 - jeudi 5 novembre 16h00 à 18h00
 - samedi 28 novembre 10h00 à 12h00

Durant l'enquête, toute personne sera admise à émettre ses observations sur le registre de l'enquête, ou par correspondance adressée à l'Enquêteur à la Mairie, par courrier électronique, communedanglemont@wanadoo.fr, et durant les permanences du Commissaire Enquêteur.

Les informations relatives au projet de zonage d'assainissement figurent dans le dossier soumis à enquête publique et sont consultables dans les mêmes formes précisées ci-dessus.

Au terme de cette enquête publique, une décision sera prise par le Conseil Municipal.

A l'issue de l'enquête et une fois qu'ils auront été transmis à la Commune, toute personne pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie aux jours et heures habituels.

Le Maire,



Philippe THOMAS